

Mbankomo, Jeudi 19 février 2026

POLITIQUE RELATIVE A L'EGALITE DE REMUNERATION

Dans le cadre de son engagement au respect des prescriptions internationales en matière d'égalité de rémunération, les instructions suivantes sont scrupuleusement respectées dans le cadre des activités de Callens Cameroun :

- ✓ Callens garanti le respect de l'égalité de rémunération des travailleurs pour un travail de valeur égale, sans distinction de sexe.
- ✓ Callens garanti le même salaire de base ainsi que tous les avantages pour les travailleurs de la même fonction
- ✓ Callens s'engage à évaluer objectivement les travailleurs indépendamment du genre

Cette politique entre en vigueur à compter de sa date de signature et est communiquée à l'ensemble du personnel et des partenaires de Callens Cameroun

Directeur Général

Raed SASSINE

